



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNECY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 20-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par Mme. ORENBUCH, société « CECCON BTP », en vue de réaliser des travaux de terrassement pour branchement ENEDIS sur la commune de Talloires-Montmin

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès à la circulation et au stationnement sur le secteur concerné :

ARRETE

Article 1 : Dans la période du 27 février 2019 au 01 mars 2019, la circulation des véhicules sera alternée manuellement sur la commune de Talloires, au 276 route de St Germain, afin de permettre à la société « CECCON BTP » de réaliser des travaux de terrassement pour branchement ENEDIS.

Article 2 : Dans la période du 27 février 2019 au 01 mars 2019, le stationnement des véhicules sera interdit sur la commune de Talloires, au 276 route de St Germain, afin de permettre à la société « CECCON BTP » de réaliser des travaux de terrassement pour branchement ENEDIS

Article 3 : La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Mr le Brigadier de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à Mme. ORENBUCH, société CECCON BTP
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 27 février 2019

Jean FAVROT,
Maire.



MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr